



Le 29 juillet 2018

**Mémoire au Comité permanent du commerce international (CIIT)**

Objet : Petite entreprise familiale en péril en raison des droits de douane de 25 % sur l'importation d'acier

Medallion Fence Ltd est une entreprise familiale qui fabrique des clôtures en acier depuis plus de 50 ans. Elle est située à Vaughan, en Ontario, et elle emploie 30 personnes. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, nous avons été contraints de mettre « sur la glace » l'importation de tubes d'acier revêtu ZAM utilisés pour la fabrication des panneaux de clôture à Vaughan, car nous ne pouvons absorber les nouveaux droits de douane de 25 %. Nous envisageons par conséquent la fermeture de notre entreprise.

Malheureusement, le seul fournisseur de l'acier revêtu de spécialité que nous employons en Amérique du Nord se trouve aux États-Unis. L'acier revêtu « ZAM » est composé de zinc, d'aluminium et de magnésium et ces tubes offrent la meilleure résistance contre la corrosion; notre réussite en dépend. Les droits de douane de 25 % (code 7306.61.00.20, tubes creux de construction en alliage SEK ST) causent un tort dévastateur aux affaires de Medallion, puisque, dans la plupart des cas, nous avons conclu des ententes fixant le prix de nos produits pour toute l'année avec nos clients. Il n'existe aucun matériau de remplacement présentant les qualités du ZAM.

Ameristar, le principal concurrent de Medallion, fabrique ses produits aux États-Unis et a des bureaux de vente au Canada. L'entreprise exporte au Canada des panneaux de clôture en acier revêtu de zinc entièrement fabriqués aux États-Unis (code d'importation 7308.90.00.40) et libres de droits de douane, puisque le produit est vendu en tant que panneau d'acier fini. Medallion doit importer des tubes d'acier assujettis aux nouveaux droits de douane pour fabriquer, au Canada, des panneaux semblables à ceux d'Ameristar. Il est impossible pour Medallion d'offrir de meilleurs prix qu'Ameristar, mais l'entreprise arrive à demeurer concurrentielle en offrant un produit supérieur fait de ZAM, du moins, c'était jusqu'à maintenant le cas. Même si Medallion était en mesure de majorer ses prix pour compenser la hausse des coûts causée par les droits de douane, la différence de prix avec les produits d'Ameristar serait trop grande pour les clients de Medallion.

Nous avons beaucoup investi pour faire en sorte que l'acier revêtu ZAM devienne la norme approuvée exigée dans les appels d'offres pour des clôtures d'acier de nombreux organismes gouvernementaux et architectes paysagistes. C'est pendant l'été et l'automne que nous réalisons 90 % de nos ventes. Or, nos stocks de tubes d'acier revêtu ZAM sont presque épuisés. Nous devons déjà déployer d'importants efforts pour absorber l'imposant taux de change entre les devises canadienne et américaine, mais l'imposition de nouveaux droits de douane est la goutte qui fait déborder le vase et nous ne pouvons nous permettre de nous réapprovisionner. En 2017, nous avons acheté pour 300 000 dollars américains de tubes revêtus ZAM et, jusqu'à maintenant en 2018, nous en avons acheté pour 264 000 dollars américains.

En tout respect, nous croyions que l'imposition des récents droits de douane avait pour objet de pénaliser les États-Unis pour les droits de douane imposés aux produits canadiens. L'objectif était de rendre les prix des fournisseurs canadiens plus alléchants que ceux des produits d'importation américains. Nous croyons que, dans ce cas précis, les droits ont des conséquences inattendues néfastes pour les Canadiens puisqu'ils pénalisent des entreprises canadiennes et les consommateurs canadiens en ce qui a trait aux clôtures d'acier revêtu ZAM. Nous demandons par conséquent au ministère d'ajouter une exemption pour les tubes d'acier revêtu ZAM de 5/8 po carrés à 3 po carrés.

Cordialement,

Randy Isenberg, vice-président  
[randy@medallionfence.com](mailto:randy@medallionfence.com)